

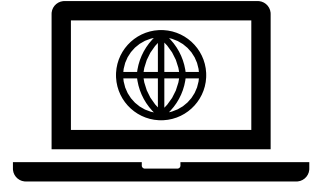


Engagements de réduction 2025-2040, Août 2025





Organisation

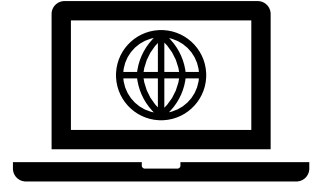


- **Pas d'enregistrement**
- **Les micros sont désactivés**
- Objectif du webinaire: Vous êtes informés du contexte de la convention d'objectifs et de l'engagement de réduction, ainsi que des différences entre la convention d'objectifs dans l'outil COS et dans CORE.
- Vous recevrez les diapositives après le webinaire.
- La présentation PowerPoint sera publiée sur www.zv-energie.admin.ch.



Organisation

Réponses aux questions



- Les questions peuvent être posées dans l'onglet Q&R. Nous y répondrons après la présentation. Si le temps ne le permet pas, nous répondrons aux questions par e-mail.
- L'OFEV publie et met à jour une FAQ sur www.zv-energie.admin.ch
→ Aides
- Pour toute question concernant CORE, veuillez vous adresser au support 1st level de act et de l'AEnEC.
- Nous sommes également à votre disposition à l'adresse e-mail suivante:
co2-abgabebefreiung@bafu.admin.ch



Contenu



- Contexte de la convention d'objectifs et de l'engagement de réduction
- Différences entre la convention d'objectifs dans l'outil COS et dans CORE
- Présentation d'exemples pratiques complexes
- Exclusion totale et partielle de la redistribution
- Réévaluation de la trajectoire cible
- Optionnel: Aides financières et projets de compensation

Pause de 5 minutes

- Questions soumises / Discussion



Où trouver les informations ?

- [Loi sur le CO₂](#)
- [Ordonnance sur le CO₂](#)
- [Communication sur l'engagement de réduction 2025-2040](#)
- [Directive relative à la convention d'objectifs](#)
- [zv-energie.admin.ch](#)
- [Fiche d'information sur le périmètre](#)
- [Guide CORE pour les exploitants d'installations](#)
- [Guide CORE pour les conseillères et conseillers en énergie](#)
- [FAQ Engagements de réduction](#)
- [Webinaires](#)



Contexte de la convention d'objectifs



- L'article 31 de la loi sur le CO₂ renvoie aux articles 41 et 46, al. 2, de la loi sur l'énergie (LEne). Cela signifie que les dispositions de la LEne s'appliquent à l'élaboration d'une convention d'objectifs.

- Outil COS



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE



	Type	Finalités	Modèles	Objectifs
Canton	ACE			Liste de mesures
	COC			Efficacité énergétique totale Intensité de CO2
Confédération	COU	MV AGC CO2	Modèle d'efficacité (ME)	Efficacité énergétique totale Intensité de CO2 Efficacité en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre
		RSR SEQE	Modèle de mesures (MM)	Effet sur la consommation d'énergie Effet sur les émissions Effet sur les émissions pour un engagement de réduction



Principes convention d'objectifs



1. Le consommateur final ou le représentant d'un engagement de réduction (entreprise) conclut une convention d'objectifs pour l'ensemble de l'entreprise.
→ La **consommation totale d'énergie** du consommateur final doit être couverte par une convention d'objectifs.
 2. Une **entreprise** (entité juridique indépendante) établit une **convention d'objectifs**.
 3. Le **périmètre d'une entreprise** ou d'une convention d'objectifs résulte de l'agrégation de différents **sites d'exploitation**, qui peuvent se trouver dans des lieux géographiquement différents.
 4. La représentation de la situation énergétique (RSE) et la **finalité** sont effectuées **sur le** site d'exploitation concerné.
- ✓ *Les structures et périmètres qui jusqu'à présent ne correspondent pas aux points 1 à 4 doivent être adaptés, uniformisés et saisis en conséquence dans l'outil COS.*



Détails → Succursales, REE, COR..



- Les succursales ont un numéro IDE, mais
 - pas de personnalité juridique propre
 - et doivent donc être enregistrées comme des sites d'exploitation de l'entreprise principale.
- L'entreprise est enregistrée dans l'outil COS telle qu'elle est structurée en termes de sites d'exploitation.
 - Chaque site d'exploitation est identifié par un numéro REE.
 - Si l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne peut pas donner de numéro REE à un site d'exploitation, les données doivent être enregistrées sous un site d'exploitation existant (avec numéro REE) qui est soit à proximité géographique, soit lié d'une autre manière.
- COR – Pour les groupements selon l'art. 68a de l'ordonnance sur le CO₂
 - Les sites d'exploitation appartiennent à différentes entreprises juridiques
 - Lorsque toutes les CO sont en vigueur, l'Admin à l'OFEN regroupe les CO en COR



Détails → Sites d'exploitation virtuels

Exemple :

Site d'exploitation virtuel

Site d'exploitation virtuel

CO

Entreprise

Navigation: CONVENTION D'OBJECTIFS | **SITES D'EXPLOITATION** | DÉPÔT DE FICHIERS | RAPPORTS | IMPORTATION

2023-00056-UZV

Réseau de boulangeries dans les stations-service

Réseau de boulangeries dans les st... [éditer] [copier] [supprimer]

Réseau de boulangeries dans les stations-service

Bergstrasse 12
CH-3000 bern (BE)

Contient 3 site(s) d'exploitation [→]

Personne de contact de ce site d'exploitation [éditer]

Aucune donnée disponible

Énergie finale [→] **Indicateur**

Catégorie: Ø Émiss. (hors exportations) [kgCO₂/an] Ø de la consommation Désignation

Aucune donnée disponible

Mesures

N° Nom Type de mesure pour la liste courte Rentabilité Durée de retour

Navigation: CONVENTION D'OBJECTIFS | **SITES D'EXPLOITATION** | DÉPÔT DE FICHIERS | RAPPORTS | IMPORTATION

En cours de traitement Soumettre la convention d'objectifs [1] [2] [3]

Réseau de boulangeries dans les stations-service

Sites d'exploitation

Recherche par site d'exploitation (nom, rue/numéro, code postal, localité, EGID, N° REE) [filtre]

Désignation interne	N° REE	Adresse postale	Canton	Informations de contact	Forme juridique	EGIDs	Code NOGA	Catégories de bâtiments	Actions
Boulangerie de station-service 11	88577777	Boulangerie de station-service CH-3000 Bern	BE - Berne			2215	011200 - Culture du riz		[éditer] [supprimer]
Boulangerie de station-service 22	11547777	Boulangerie de station-service CH-3000 Bern	AG - Argovie			225	011200 - Culture du riz		[éditer] [supprimer]
Boulangerie de station-service 33	88570000	Boulangerie de station-service CH-3000 Bern	AI - Appenzell Rhodes-Intérieures			8747	011400 - Culture de la canne à sucre		[éditer] [supprimer]

3 Entrées < 1 >



Contexte des engagements de réduction



- L'engagement de réduction est un instrument de politique climatique qui permet aux exploitants d'installations de se faire rembourser la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles entre 2025 et 2040 (exemption de la taxe sur le CO₂) s'ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Dans le cadre de leur engagement de réduction, les exploitants d'installations montrent aussi comment ils décarbonent leurs processus (plan de décarbonation).
- L'engagement de réduction repose sur une convention d'objectifs (CO-CO₂), qui définit les mesures de réduction et dont le suivi annuel sert de base au rapport sur l'engagement de réduction.



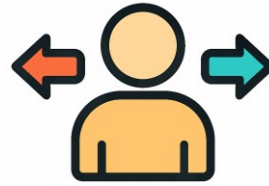
Principes des engagements de réduction



- Un engagement de réduction est pris pour un ou plusieurs sites. → Le périmètre de la CO n'est pas forcément le même que celui de l'engagement de réduction.
- Indépendamment des rapports de propriété, 100 % des émissions et de l'effet des mesures prises sur un site font partie de l'engagement de réduction.
- Il y a groupement dès que plusieurs sites font partie du même engagement de réduction (même s'ils appartiennent à la même entreprise).
- Tous les sites (adresses, y.c. numéros EGID) d'une entreprise pour lesquels une exemption est demandée (sites d'exploitation avec finalité CO2 dans la CO) doivent faire partie du même engagement de réduction.



Différence entre CO et engagements de réduction



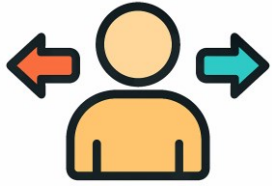
	Convention d'objectifs (CO)	Engagement de réduction
Responsabilité	OFEN	OFEV
Outil	Outil COS	CORE
But	<ul style="list-style-type: none">– Augmentation de l'efficacité énergétique et réduction des émissions– Remboursement du supplément réseau– Exemption de la taxe sur le CO2	Exemption de la taxe sur le CO2
Valeur minimale	Aucune	2.25 % par année
Année de début	Selon la directive de l'OFEN	A partir de la date d'exemption de la taxe sur le CO2 (par exemple dès 2025)
Durée	10 ans	Jusqu'à 2030 voire 2040

- Une CO valide peut avoir plusieurs finalités. Une CO valide est un prérequis pour bénéficier d'une exemption de la taxe sur le CO2.
- Les exigences de l'engagement de réduction vont au-delà de la convention d'objectifs (p. ex. valeur minimale).
- Les valeurs cibles de la CO (dans l'outil COS) peuvent donc différer des valeurs cibles de l'engagement de réduction (dans CORE).



Différence entre CO et engagements de réduction

Exemples 5 et 6 du module de communication



Objectif d'efficacité en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre: Valeur minimale définie		
Année	Objectif d'efficacité selon la CO	Objectif d'efficacité défini par voie de décision
2025	99.00 %	97.75 %
2026	98.00 %	95.50 %
2027	97.00 %	93.25 %
2028	96.00 %	91.00 %
2029	95.00 %	88.75 %
2030	94.00 %	86.50 %
2031	93.00 %	84.25 %
2032	92.00 %	82.00 %
2033	91.00 %	79.75 %
2034	90.00 %	77.50 %

Objectif d'efficacité en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre: Convention d'objectifs existante		
Année	Objectif d'efficacité selon la CO	Objectif d'efficacité défini par voie de décision
2021	97.00 %	n/a
2022	94.00 %	n/a
2023	91.00 %	n/a
2024	88.00 %	n/a
2025	85.00 %	97.00 %
2026	82.00 %	94.00 %
2027	79.00 %	91.00 %
2028	76.00 %	88.00 %
2029	73.00 %	85.00 %
2030	70.00 %	82.00 %



Exemples pratiques





Exemples pratiques – Légende et glossaire



Site/Site d'exploitation: Dans le cadre des conventions d'objectifs le terme «site d'exploitation est utilisé».

EGID: identificateur fédéral de bâtiment

Destinataire: Nom et adresse du destinataire de la décision. Pour un groupement, il s'agit de l'entreprise représentante.

COR: Convention d'objectifs regroupée

Symbole / couleur	Signification
	Site (site d'exploitation)
	Périmètre de l'entreprise (correspond au périmètre du numéro IDE)
	Périmètre de la CO
	Périmètre de l'entreprise et de ses émissions / mesures qui ne sont pas saisies dans une CO propre
	Périmètre de la COR
	Périmètre de l'engagement de réduction
	Périmètre de la zone
	Conduite de vapeur



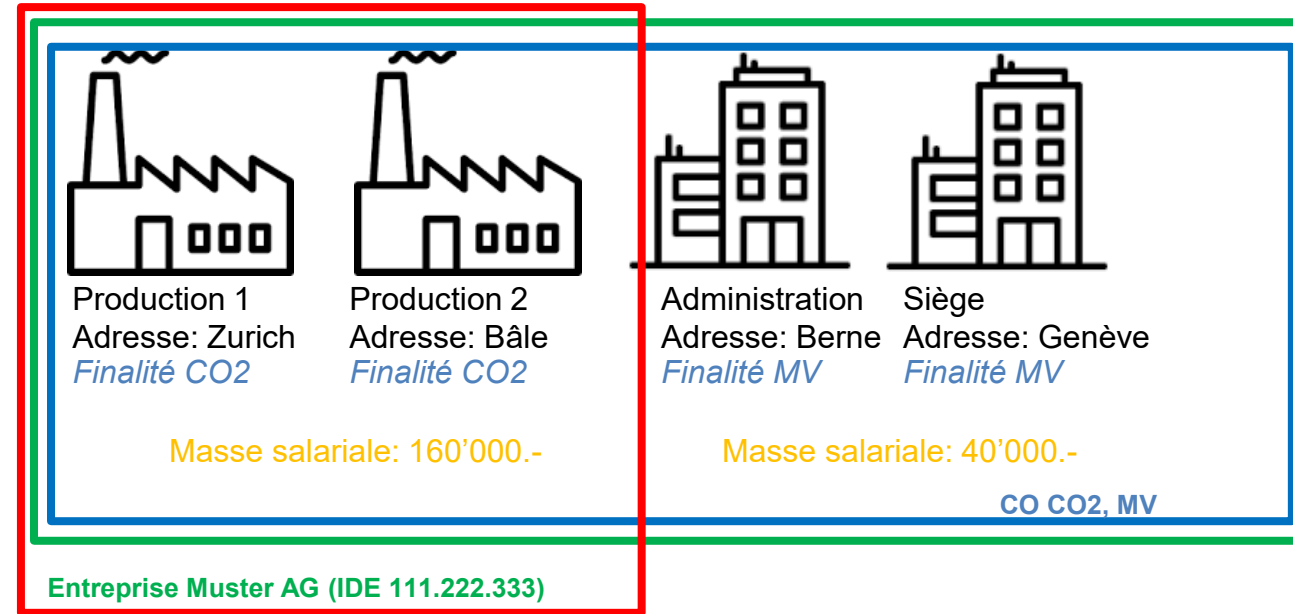
Périmètre: Groupement dans une entreprise

Dans la CO

- Muster AG désigne les sites (d'exploitation) avec finalité CO2.
- Muster AG choisit une autre finalité pour d'autres sites.

Demande d'engagement de réduction

- Dans la demande, le site de Zurich est saisi comme destinataire et site exempté.
- Le site de Bâle est également saisi comme site exempté.
- Pour chaque site exempté, les informations relatives à la redistribution sont indiquées.



Engagement de réduction



Périmètre: Groupement dans une entreprise

Saisir et déposer une demande



Destinataire

Veillez indiquer ici le ou la destinataire de la décision. S'il s'agit d'un groupement d'engagement de réduction, veuillez en indiquer le ou la représentant

Organisation



* Destinataire

Muster AG

Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse

UID: CHE-111.222.333

Activité principale (économique):
741001 - Design industriel et de produits

EGID: 414141

musterAG@gmx.ch

* Langue de correspondance

Français

Ce site fait partie de l'engagement de réduction

Oui Non



Périmètre: Groupement dans une entreprise

Saisir et déposer une demande



Installations concernées

Groupement d'engagement de réduction

Plusieurs exploitants d'installations peuvent s'associer en un groupement exploitant d'installations. Dans ce cas, le ou la destinataire représente la c

Groupement d'engagement de réduction

* Existe-t-il un groupement d'engagement de réduction (regroupement de pl

Oui Non

Installations concernées (sites)

Veillez saisir toutes les installations (sites) pour lesquelles vous demand

Vous pouvez également les importer (voir la section « Importation »).

Destinataire de la décision (site fait partie de l'engagement de ré

Muster AG

Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse

UID: CHE-111.222.333

! L'adresse du destinataire de la décision est déjà enregistrée ci-dessus et ne doit pas être saisie à nouveau dans cette section.

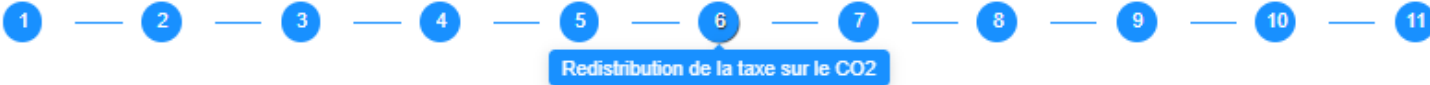
Sites

Nom	Rue	Numéro	Lieu	IDE	EGID	Angaben zur Tätigkeit
Muster AG	Bahnhofstrasse	15	Bâle	CHE-111.222.333	11111	Activité principale (économique): 741001 - Design industriel et de produits



Périmètre: Groupement dans une entreprise

Saisir et déposer une demande



Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2 ⓘ

Veillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants d'un numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- [Redistribution de la taxe sur le CO2 \(saisie de plusieurs entrées\)](#)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

+ Nouvelle valeur

Sites	Numéro de décompte AVS	Exempté	Masse salariale
Production 1 Zurich	111.555	Oui	160'000.- (80%)
Production 2 Bâle			
Administration Berne		Non	40'000.- (20%)
Siège Genève			
<i>Masse salariale totale pour ce numéro de décompte AVS</i>			200'000.- (100%)

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale AC1 déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)
Muster AG	005.000 Ausgleichskasse Schwyz	111.555	Oui	20.00%
Muster AG	005.000 Ausgleichskasse Schwyz	111.555	Oui	20.00%



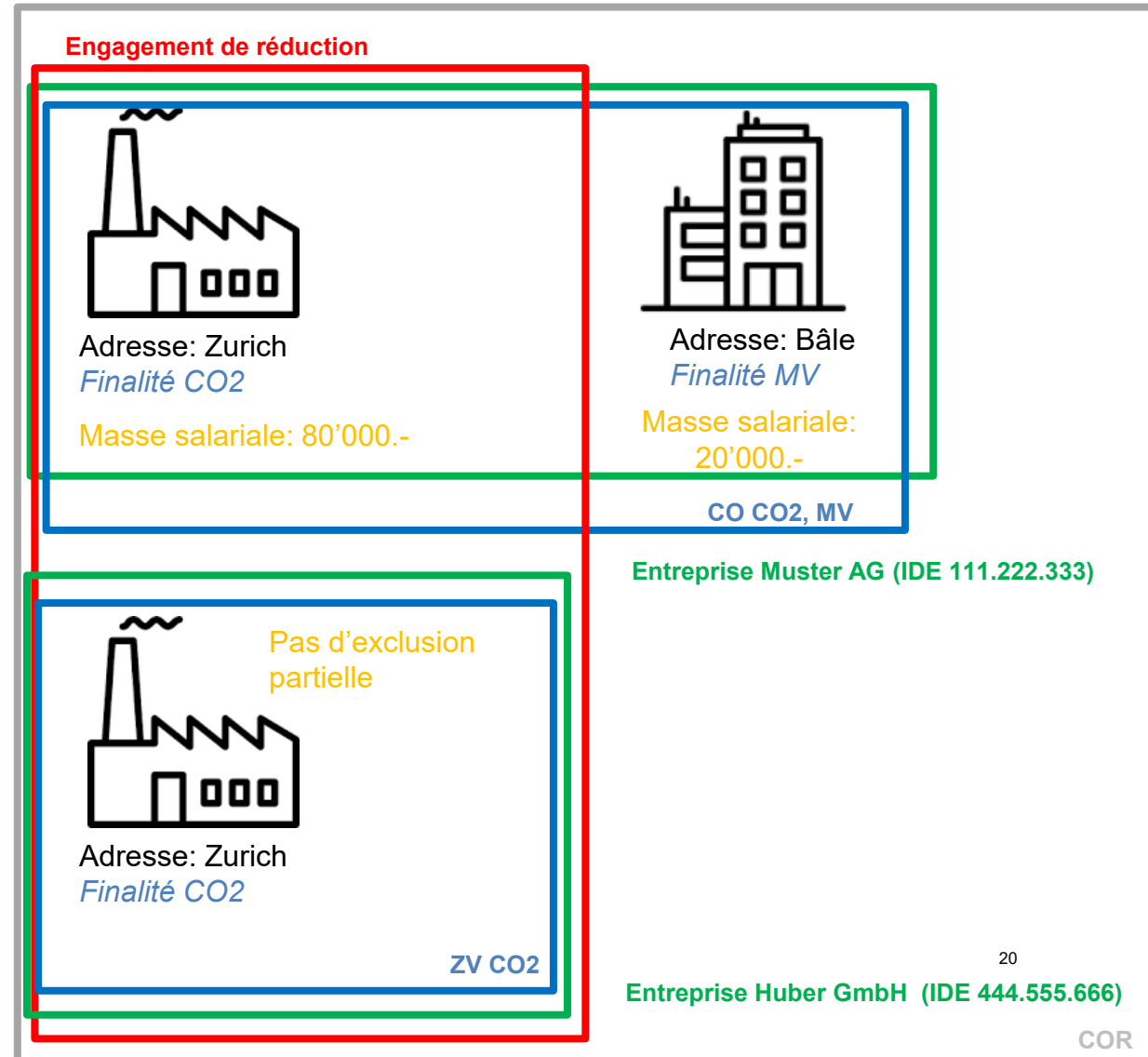
Périmètre : Groupement d'entreprises

Dans la CO

- Muster AG et Huber GmbH désignent les sites (d'exploitation) avec finalité CO2.
- Muster AG choisit une autre finalité pour l'autre site.
- Les CO sont regroupées dans une COR.

Demande d'engagement de réduction

- Dans la demande, le site à Zurich de Muster AG est saisi comme destinataire et site exempté.
- Le site de Huber GmbH est également saisi comme site.
- Pour chaque site exempté, les informations relatives à la redistribution sont indiquées.





Périmètre : Groupement d'entreprises

Saisir et déposer une demande



Destinataire

Veillez indiquer ici le ou la destinataire de la décision. S'il s'agit d'un groupement d'engagement de réduction, veuillez en indiquer le ou la représentant

Organisation



* Destinataire

Muster AG

Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse

UID: CHE-111.222.333

Activité principale (économique):
741001 - Design industriel et de produits

EGID: 414141

musterAG@gmx.ch

* Langue de correspondance

Français

Ce site fait partie de l'engagement de réduction

Oui Non



Périmètre : Groupement d'entreprises

Saisir et déposer une demande



Installations concernées

Groupement d'engagement de réduction

Plusieurs exploitants d'installations peuvent s'associer en un groupement exploitant d'installations. Dans ce cas, le ou la destinataire représente la c

Groupement d'engagement de réduction

* Existe-t-il un groupement d'engagement de réduction (regroupement de pl

Oui Non

Installations concernées (sites)

Veillez saisir toutes les installations (sites) pour lesquelles vous demande

Vous pouvez également les importer (voir la section « Importation »).

Destinataire de la décision (site fait partie de l'engagement de ré

Muster AG

Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse

UID: CHE-111.222.333

Muster AG

Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse

UID: CHE-111.222.333

Activité principale (économique):
741001 - Design industriel et de produits

EGID: 414141

musterAG@gmx.ch

1 L'adresse du destinataire de la décision est déjà enregistrée ci-dessus et ne doit pas être saisie à nouveau dans cette section.

Sites

Nom	Rue	Numéro	Lieu	IDE	EGID	Angaben zur Tätigkeit
Huber GmbH	Zürichstrasse	1	Zurich	CHE-444.555.666	2222	Activité principale (économique): 741001 - Design industriel et de produits



Périmètre : Groupement d'entreprises

Saisir et déposer une demande



Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la t

Veuillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants d'instal
numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- [Redistribution de la taxe sur le CO2 \(saisie de plusieurs entrées\)](#)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

+ Nouvelle valeur

Sites	Numéro de décompte AVS	Exempté	Masse salariale
Production Muster AG Zurich	111.555	Oui	80'000.- (80%)
Muster AG Bâle		Non	20'000.- (20%)
<i>Masse salariale totale pour ce numéro de décompte AVS</i>			100'000.- (100%)
Huber GmbH	222.666	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale AC1 déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)
Muster AG	005.000 Ausgleichskasse Schwyz	111.555	Oui	20.00%
Huber GmbH	001.000 SVA Zürich, Ausgleichskasse	222.666	Non	0.00%



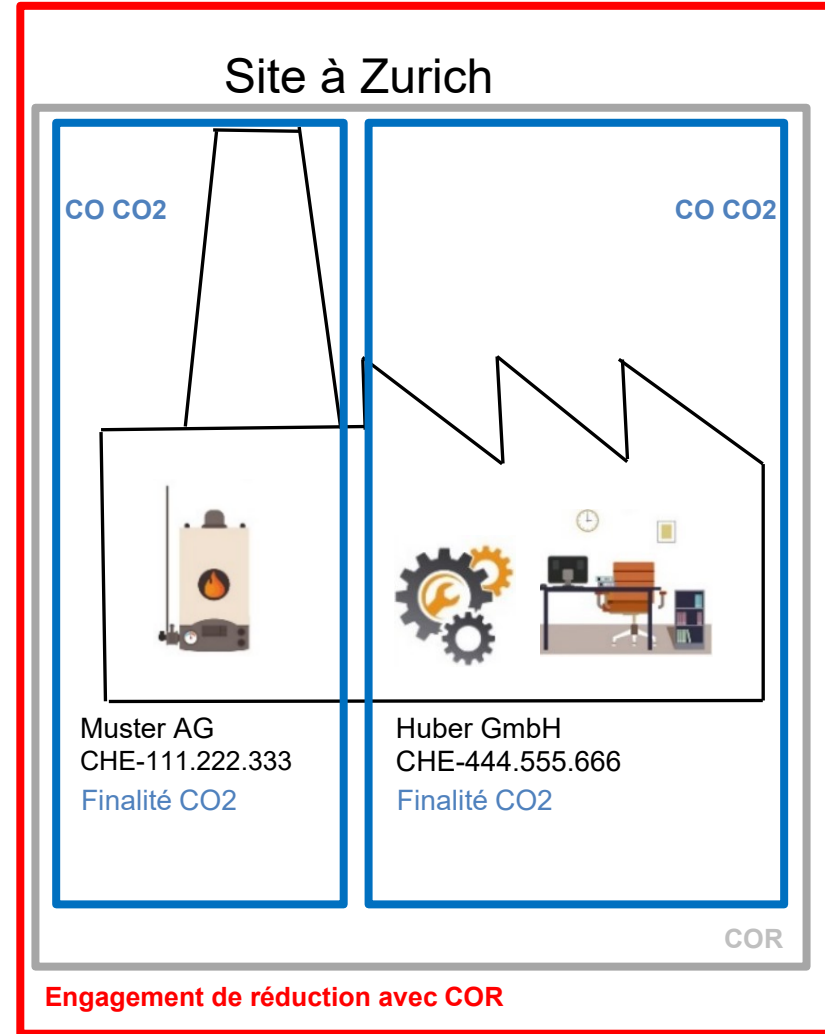
Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Dans la CO

- Muster AG et Huber GmbH désigne le site (d'exploitation) avec finalité CO2.
- Les CO sont regroupées dans une COR.

Demande d'engagement de réduction

- Dans la demande, Muster AG est saisi comme destinataire et site exempté.
- Huber GmbH est également saisi comme site.
- Pour chaque site exempté, les informations relatives à la redistribution sont indiquées.



Aucune aide disponible dans le cadre du programme Bâtiments



Périmètre: Saisie dans l'outil COS - Muster AG

2025-00066-UZV

Convention d'objectifs

Convention d'objectifs

2025-00066-UZV
Muster AG

Type: Convention d'objectifs universelle (COU)
Modèle: Modèle d'efficacité

Validité: 01.01.2025 - 31.12.2034

Contact principal

Peter Muster
Fonction: Leiter
Adresse électronique: p.muster@muster-muster.com

Muster AG
CH-8000 Zürich

Entreprise

Muster AG
CHE-111.222.333

Site(s) d'exploitation

Muster AG
Finalité de la COU : CO₂

Conseiller/ère(s) en énergie

Conseiller/ère en énergie	Adresse électronique	Pool de conseillers	Actions
★ Maurer, Patrice André	PatriceAndre.Maurer@bfe.admin.ch		

1

Management Summary

Domaine	saisi	
Management Summary		



Périmètre: Saisie dans l'outil COS – Sites d'exploitation

2025-00066-UZV Muster AG

Muster AG

Muster AG
EGIDs: 545454
N° REE: 85111113
Code NOGA: 011200 - Culture du riz

Muster AG
Test 10
CH-8000 Zürich (ZH)

Numéro du dossier OFEV:

Personne de contact de ce site d'exploitation

Aucune donnée disponible

Finalités de la COU

CO₂ - CO portant sur un engagement de réduction conclue avec la Confédération pour l'exemption de la taxe sur le CO₂

Énergie finale

Catégorie | Ø Émiss. (hors exportations) [kgCO₂/an] | Ø de la cor

Aucune donnée disponible

Indicateurs

Désignation | Ø Quantit

Aucune donnée disponible

Mesures

N° | Nom | Type de mesure | pour la liste courte | Rentabilité | Durée de retour sur

Aucune donnée disponible

Convertisseur d'énergie

Catégorie | Installat

Pompes à chaleur

Machines frigorifiques

Consommateurs d'énergie

Catégorie

Consommateurs / puits po

Consommateurs thermiqu



Périmètre: Saisie dans l'outil COS – Huber GmbH

2025-00065-UZV Convention d'objectifs

Convention d'objectifs

2025-00065-UZV
Huber GmbH

Type: Convention d'objectifs universelle (COU)
Modèle: Modèle d'efficacité

Validité: 01.01.2025 - 31.12.2034

Contact principal

Hans Huber
Fonction: Leiter
Adresse électronique: h.huber@huber-huber.com

Huber GmbH
Test 10
CH-8000 Zürich

Entreprise

Huber GmbH
CHE-444.555.666

Site(s) d'exploitation

Huber GmbH
Finalité de la COU : CO₂

Conseiller/ère(s) en énergie

Conseiller/ère en énergie	Adresse électronique	Pool de conseillers	Actions
★ Maurer, Patrice André	PatriceAndre.Maurer@bfe.admin.ch		

1

Management Summary

Domaine	saisi	
Management Summary		



Périmètre: Saisie dans l'outil COS – Sites d'exploitation

2025-00065-UZV Huber GmbH

Huber GmbH

Huber GmbH
EGIDs: 2222
N° REE: 56888888
Code NOGA: 741001 - Design industriel et de produits

Huber GmbH
Test 10
CH-8000 Zürich (ZH)

Numéro du dossier OFEV:

Personne de contact de ce site d'exploitation

Aucune donnée disponible

Finalités de la COU

CO₂ - CO portant sur un engagement de réduction conclue avec la Confédération pour l'exemption de la taxe sur le CO₂

Énergie finale

Catégorie: Ø Émiss. (hors exportations) [kWh]

Combustible (Gas naturel)

Énergie thermique (Fernwärme)

Indicateurs

Désignation: Ø Quantité t-1, t

Aucune donnée

Mesures

N°	Nom	Type de mesure	pour la liste courte	Rentabil
3	Individuelle Substitutionsmassnahme	Mesure standard	✓	✓
1	Dämmen von Rohrleitungen	Mesure standard	✗	✓
2	Individuelle Massnahme	Mesure individuelle	✗	✓

Convertisseur d'énergie

Catégorie: Installat

Pompes à chaleur

Consommateurs d'énergie

Catégorie

Consommateurs / puits pour les



Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Saisir et déposer une demande



Destinataire

Destinataire

Veillez indiquer ici le ou la destinataire de la décision. S'il s'agit d'un groupement d'engagement de réduction, veuillez en indiquer le ou la représentant-

Organisation



* Destinataire

Muster AG

Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse

UID: CHE-111.222.333

Activité principale (économique):
011200 - Culture du riz

EGID: 545454

musterAG@gmx.ch

* Langue de correspondance

Français

Ce site fait partie de l'engagement de réduction

Oui Non



Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Saisir et déposer une demande

1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11

Installations concernées

Groupement d'engagement de réduction

Plusieurs exploitants d'installations peuvent s'associer en un groupement d'engagement de réduction si les conditions de l'art. 66 de l'ordonnance exploitant d'installations. Dans ce cas, le ou la destinataire représente la communauté conformément à l'étape 3.

Groupement d'engagement de réduction

* Existe-t-il un groupement d'engagement de réduction (regroupement de plusieurs exploitants d'installations dans le cadre d'un engagement de

Oui Non

Installations concernées (sites)

Veillez saisir toutes les installations (sites) pour lesquelles vous demandez un engagement de réduction.

Vous pouvez également les importer (voir la section « Importation »).

Destinataire de la décision (site fait partie de l'engagement de réduction)

Muster AG
Test 10
8000 Zurich
Zurich
Suisse
UID: CHE-111.222.333

Destinataire de la décision (site fait partie de l'engagement de réduction)

Muster AG
Bern 10
3000 Berne
Berne
Suisse
UID: CHE-111.222.333
Activité principale (économique):
011200 - Culture du riz
EGID: 545454
musterAG@gmx.ch

1 L'adresse du destinataire de la décision est déjà enregistrée ci-dessus et ne doit pas être saisie à nouveau dans cette section.

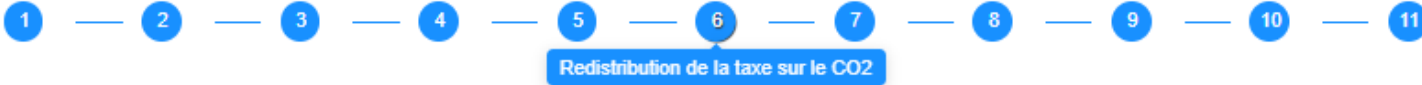
Sites

Nom	Rue	Numéro	Lieu	IDE	EGID	Angaben zur Tätigkeit
Huber GmbH	Test	10	Zurich	CHE-444.555.666	2222	Activité principale (économique): 011200 - Culture du riz



Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Saisir et déposer une demande



Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2 ⓘ

Veillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants d'installations (sites) pour lesquels un engagement de réduction est demandé. Il est nécessaire de procéder à une saisie séparée par numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- Redistribution de la taxe sur le CO2 (saisie de plusieurs entrées)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

+ Nouvelle valeur

Sites	Numéro de décompte AVS	Exempté	Masse salariale
Muster AG	111.555	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle
Huber GmbH	222.666	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale AC1 déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)
Muster AG	005.000 Ausgleichskasse Schwyz	111.555	Non	0.00%
Huber GmbH	001.000 SVA Zürich, Ausgleichskasse	222.666	Non	0.00%



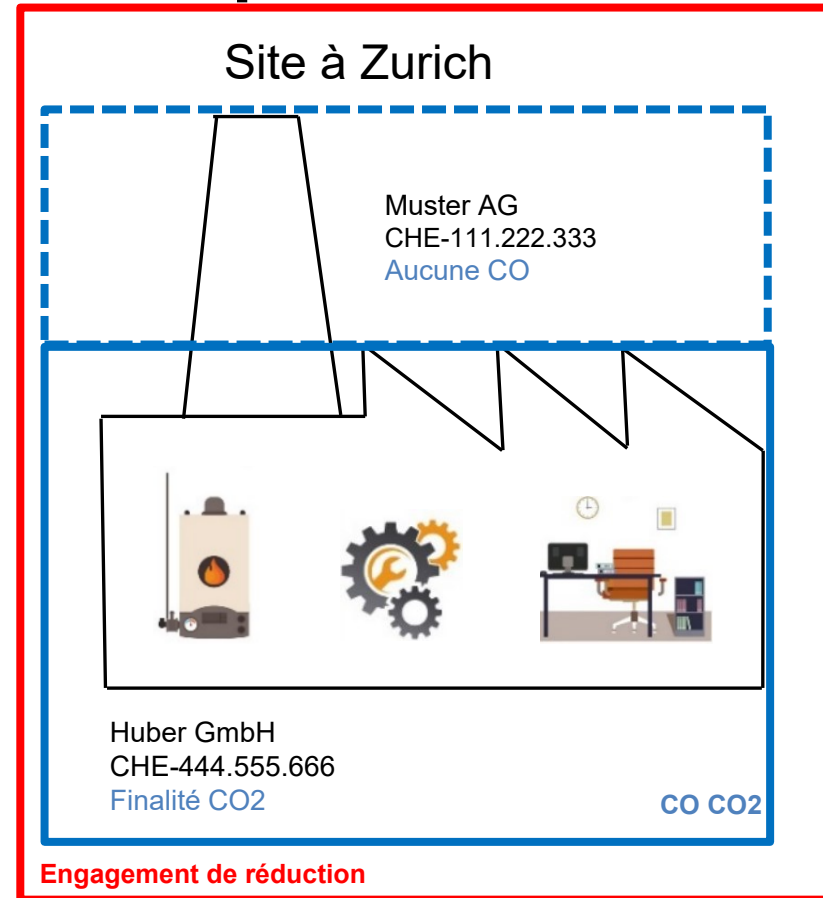
Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Dans la CO

- Huber GmbH désigne le site (d'exploitation) avec finalité CO2.
- Muster AG ne conclut aucune CO.

Demande pour un engagement de réduction

- Dans la demande, Huber GmbH est saisi comme destinataire et site exempté.
- Pour le site de Huber GmbH, les informations relatives à la redistribution sont indiquées.



Aucune aide disponible dans le cadre du programme Bâtiments

En principe, indépendamment des rapports de propriété, 100 % des émissions de gaz à effet de serre et de l'effet des mesures prises sur un site font partie de l'engagement de réduction et doivent être intégrés dans une CO (avec finalité CO2) ou dans une COR. Ne fait pas partie d'un CO-CO2 un consommateur d'énergie thermique qui ne présente aucun effet de mesures, par exemple lorsqu'il s'agit uniquement de bureaux. Les dépendances entre les entreprises d'un même site doivent être réglées selon le droit privé.



Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Saisir et déposer une demande



Destinataire

Veuillez indiquer ici le ou la destinataire de la décision. S'il s'agit d'un groupement d'engagement de réduction, veuillez en indiquer le ou la représentant

Organisation



* Destinataire

Huber GmbH

Zürherstrasse

8000 Zurich

Zurich

Suisse

UID: CHE-444.555.666

Activité principale (économique):

452002 - Réparation et peinture de carrosserie

EGID: 545454

msutergmbh@gmx.ch

* Langue de correspondance

Français

Ce site fait partie de l'engagement de réduction

Oui Non



Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Saisir et déposer une demande



Groupement d'engagement de réduction

Plusieurs exploitants d'installations peuvent s'associer en un groupement d'engagement de réduction si les conditions de l'art. 66 de l'ordonnance sur le CO2 sont remplies exploitant d'installations. Dans ce cas, le ou la destinataire représente la communauté conformément à l'étape 3.

Groupement d'engagement de réduction

* Existe-t-il un groupement d'engagement de réduction (regroupement de plusieurs exploitants d'installations dans le cadre d'un engagement de réduction) ?

Oui Non

Installations concernées (sites)

Veillez saisir toutes les installations (sites) pour lesquelles vous demandez un engagement de réduction.

Vous pouvez également les importer (voir la section « Importation »).

Destinataire de la décision (site fait partie de l'engagement de réduction)

Huber GmbH

Zürherstrasse

8000 Zurich

Zurich

Suisse

UID: CHE-444.555.666



Périmètre : un site avec plusieurs entreprises

Saisir et déposer une demande



Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2 ⓘ

Veillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants d'installations (sites) pour lesquels un engagement de réduction est demandé. Il est nécessaire de procéder à une saisie séparée par numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- Redistribution de la taxe sur le CO2 (saisie de plusieurs entrées)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

Sites	Numéro de décompte AVS	Exempté	Masse salariale
Huber GmbH	555.787	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle
Muster AG	Non pertinent: Ne pas mentionner dans la demande.		

+ Nouvelle valeur

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale AC1 déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)
Huber GmbH	001.000 SVA Zürich, Ausgleichskasse	555.787	Non	0.00%



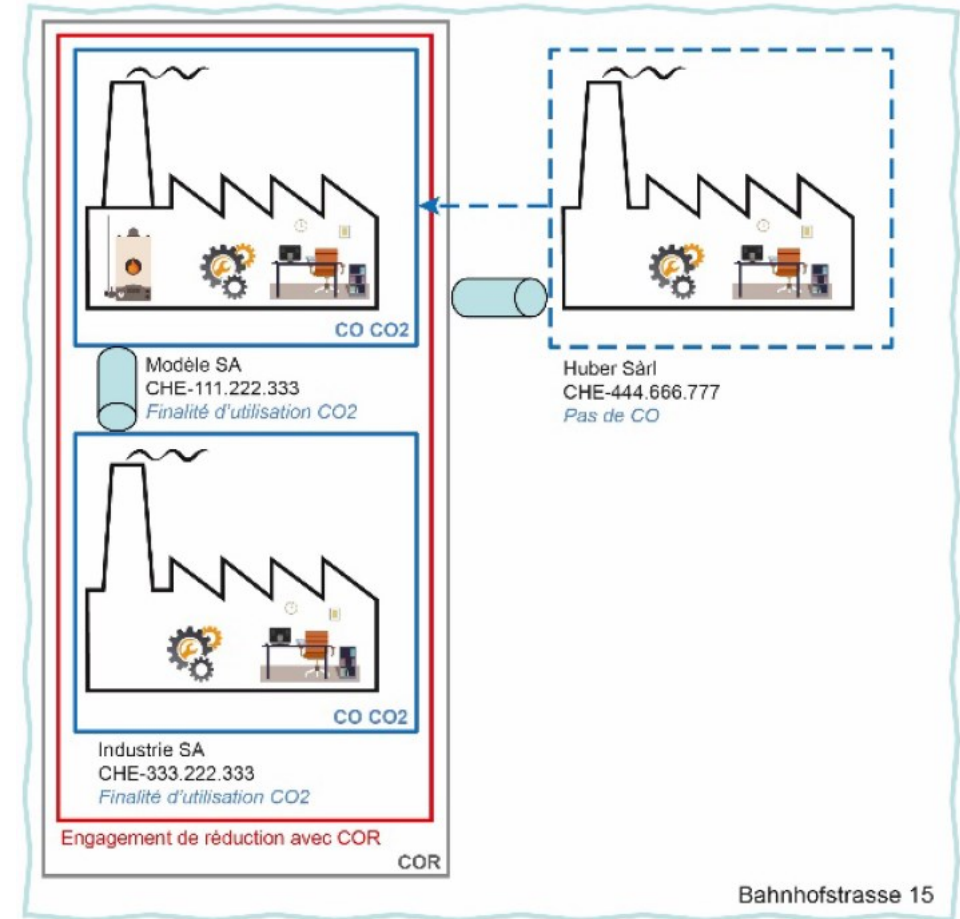
Périmètre : Zone

Dans la CO

- Muster AG et Industrie AG désignent le site (d'exploitation) avec finalité CO2.
- Huber GmbH ne conclut aucune CO.
- La CO de Muster AG et celle d'Industrie AG seront regroupées dans une COR.

Demande pour un engagement de réduction

- Dans la demande, Muster AG est saisi comme destinataire et site exempté
- Industrie AG est également saisi comme site.
- Pour chaque site exempté, les informations relatives à la redistribution sont indiquées.



En principe, indépendamment des rapports de propriété, 100 % des émissions de gaz à effet de serre et de l'effet des mesures prises sur un site font partie de l'engagement de réduction et doivent être intégrés dans une CO ou une COR. Les dépendances entre les entreprises implantées sur un site doivent être réglées selon le droit privé.



Périmètre : Zone

Saisir et déposer une demande



Destinataire

Veillez indiquer ici le ou la destinataire de la décision. S'il s'agit d'un groupement d'engagement de réduction, veuillez en indiquer le ou la représent

Organisation



* Destinataire

Muster AG

Bahnhofstrasse 15

4001 Bâle

Bâle-Ville

Suisse

UID: CHE-111.222.333

Activité principale (économique):

741001 - Design industriel et de produits

EGID: 4154

musterAG@gmx.ch

* Langue de correspondance

Français

Ce site fait partie de l'engagement de réduction

Oui Non



Périmètre : Zone

Saisir et déposer une demande



Groupement d'engagement de réduction

Plusieurs exploitants d'installations peuvent s'associer en un groupement d'engagement de réduction si les conditions de l'art. 66 de l'ordonnance sur le exploitant d'installations. Dans ce cas, le ou la destinataire représente la communauté conformément à l'étape 3.

Groupement d'engagement de réduction

* Existe-t-il un groupement d'engagement de réduction (regroupement de plusieurs exploitants d'installations dans le cadre d'un engagement de réduction) ?

Oui Non

Installations concernées (sites)

Veuillez saisir toutes les installations (sites) pour lesquelles vous demandez un engagement de réduction.

Vous pouvez également les importer (voir la section « Importation »).

Destinataire de la décision (site fait partie de l'engagement de réduction)

Muster AG
Bahnhofstrasse 15
4001 Bâle
Bâle-Ville
Suisse

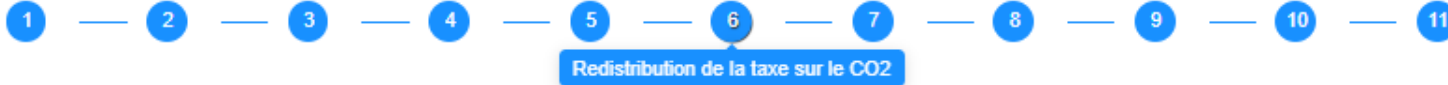
Sites

Nom	Rue	Numéro	Lieu	IDE	EGID	Angaben zur Tätigkeit
Industrie AG	Bahnhofstrasse	15	Bâle	CHE-333.222.333	55555	Activité principale (économique): 741001 - Design industriel et de produits



Périmètre : Zone

Saisir et déposer une demande



Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2 ⓘ

Veillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants d'un numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- Redistribution de la taxe sur le CO2 (saisie de plusieurs entrées)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

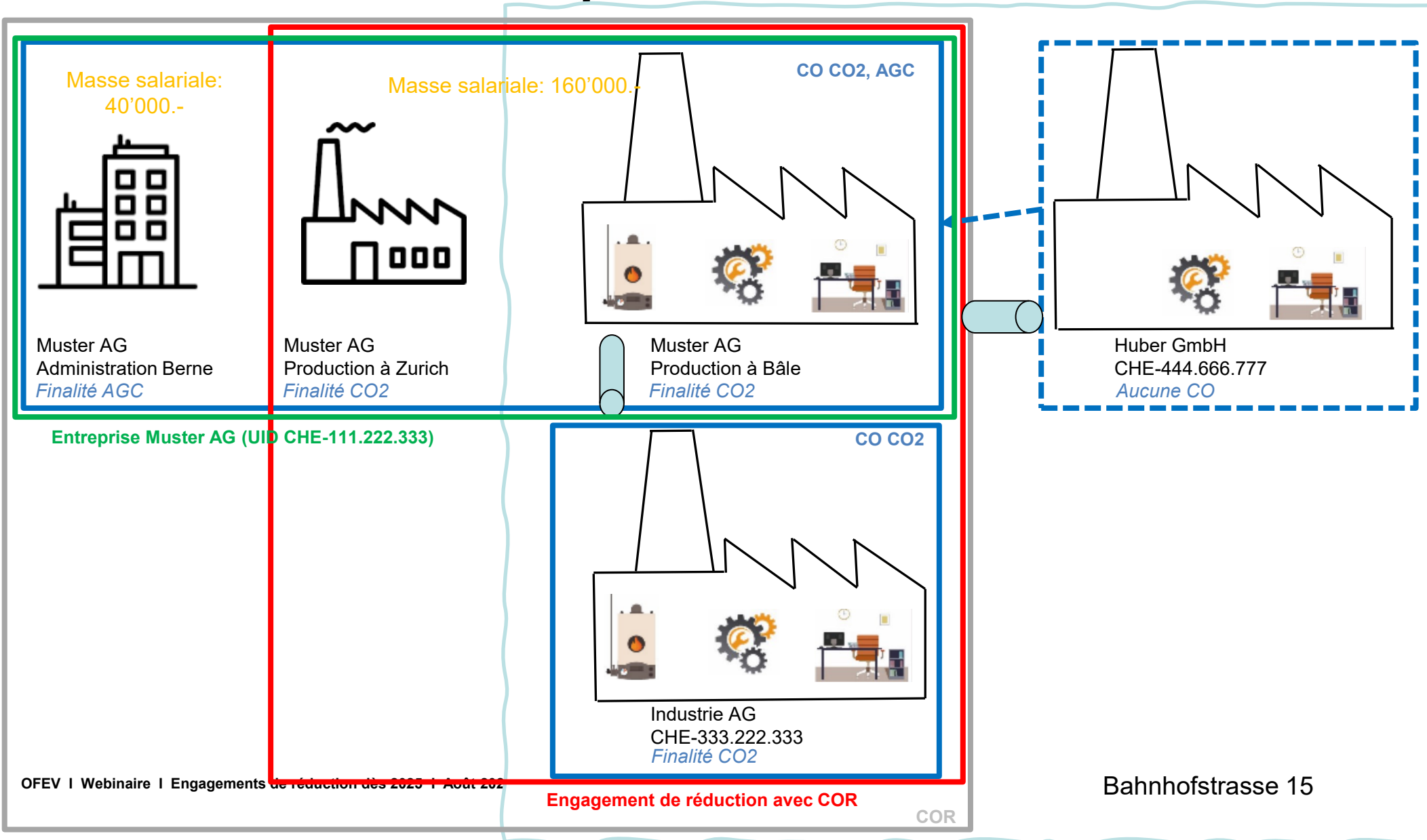
+ Nouvelle valeur

Sites	Numéro de décompte AVS	Exempté	Masse salariale
Muster AG	111.555	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle
Industrie AG	222.666	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle
Huber GmbH	Non pertinent: Ne pas mentionner dans la demande.		

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale AC1 déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)
Muster AG	888.885 Test AHV 5	111.555	Non	0.00%
Industrie AG	888.885 Test AHV 5	222.666	Non	0.00%



Périmètre : Autre exemple





Périmètre : Autre exemple

Dans la CO

- Muster AG et Industrie AG désignent le site (d'exploitation) avec finalité CO2.
- Muster AG choisit une autre finalité pour l'autre site.
- La CO de Muster AG et celle d'Industrie AG sont regroupées dans une COR.

Demande d'engagement de réduction

- Dans la demande, Muster AG (Administration Berne) est saisi comme destinataire et site non exempté.
- Les sites de Muster AG à Zurich et Bâle sont saisis comme sites exemptés.
- Industrie AG est également saisi comme site.
- Pour chaque site exempté, les informations relatives à la redistribution sont indiquées.



Périmètre : Autre exemple

Saisir et déposer une demande

1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11

Destinataire

Destinataire

Veillez indiquer ici le ou la destinataire de la décision. S'il s'agit d'un groupement d'engagement de réduction, veuillez en indiquer le ou la représentant

Organisation

i
* Destinataire

Muster AG
Bern 10
3000 Berne
Berne
Suisse

UID: CHE-111.222.333

Activité principale (économique):
741001 - Design industriel et de produits

EGID: 77777

musterAG@gmx.ch

* Langue de correspondance

Français

Ce site fait partie de l'engagement de réduction

Oui Non



Périmètre : Autre exemple

Saisir et déposer une demande



Groupement d'engagement de réduction

Plusieurs exploitants d'installations peuvent s'associer en un groupement d'engagement de réduction si les conditions de l'art. 66 de l'ordonnance sur le CO2 sont remplies pour chaque site. Les exploitants regroupés exploitent d'installations. Dans ce cas, le ou la destinataire représente la communauté conformément à l'étape 3.

Groupement d'engagement de réduction

* Existe-t-il un groupement d'engagement de réduction (regroupement de plusieurs exploitants d'installations dans le cadre d'un engagement de réduction) ?

Oui Non

Installations concernées (sites)

Veuillez saisir toutes les installations (sites) pour lesquelles vous demandez un engagement de réduction.

Vous pouvez également les importer (voir la section « Importation »).

Sites

Nom	Rue	Numéro	Lieu	IDE	EGID	Angaben zur Tätigkeit
Industrie AG	Bahnhofstrasse	15	Bâle	CHE-333.222.333	2222	Activité principale (économique): 741001 - Design industriel et de produits
Muster AG	Bahnhofstrasse	15	Bâle	CHE-111.222.333	11111	Activité principale (économique): 741001 - Design industriel et de produits
Muster AG	Zürichstrasse	15	Zurich	CHE-111.222.333	9999	Activité principale (économique): 741001 - Design industriel et de produits



Périmètre : Autre exemple

Saisir et déposer une demande



Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution

Veuillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants et leur numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- [Redistribution de la taxe sur le CO2 \(saisie de plusieurs entrées\)](#)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

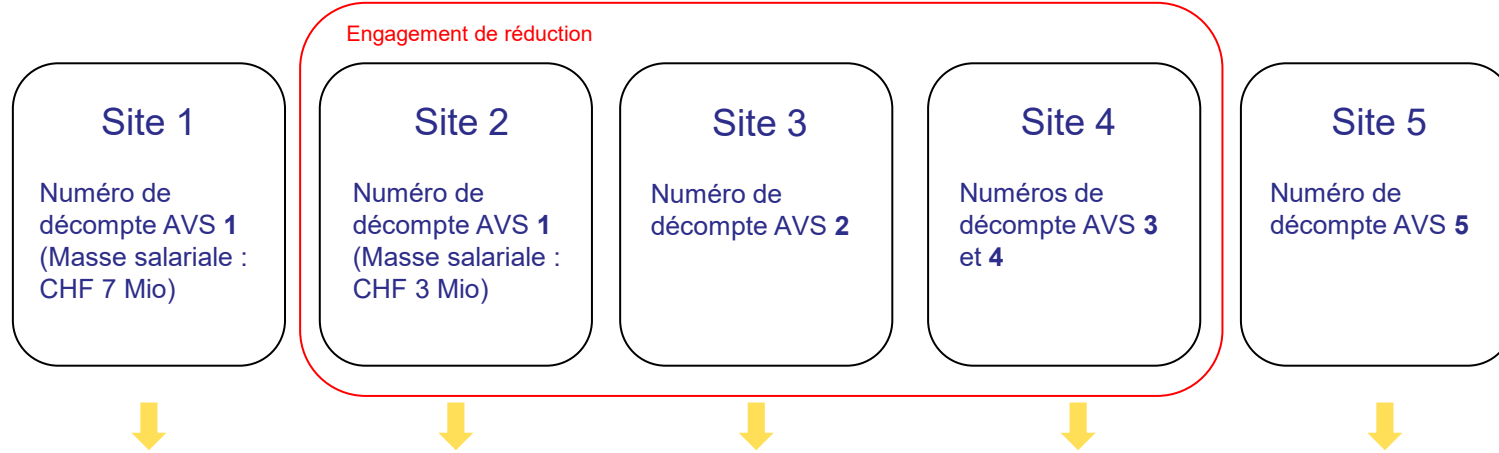
Sites	Numéro de décompte AVS	Exempté	Masse salariale
Muster AG Production 1 Zurich	111.555	Oui	160'000.- (80%)
Muster AG Production 2 Bâle			
Muster AG Administration Berne		Non	40'000.- (20%)
<i>Masse salariale totale pour ce numéro de décompte AVS</i>			200'000.- (100%)
Industrie AG	777.222/2	Oui	Non pertinent Aucune exclusion partielle

+ Nouvelle valeur

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale non déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)
Muster AG	888.888 Test AHV 1	555.111	Oui	20.00%
Muster AG	888.888 Test AHV 1	555.111	Oui	20.00%
Industrie AG	888.892 Test AHV 8	777.222/2	Non	0.00%



Autre exemple sur la redistribution



Influence le pourcentage pour le site 2

Source : AEnEC

- Exclusion partielle : Oui
- Pourcentage exclu : 70%

- Exclusion partielle : Non
- Pourcentage exclu : 0%

- Deux entrées différentes pour les deux numéros, avec deux fois les informations suivantes:
- Exclusion partielle : Non
 - Pourcentage exclu : 0%

Pas pertinent pour la demande sur CORE

Saisir et déposer une demande

1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11

Redistribution de la taxe sur le CO2

Interrompre

Suivant

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2 ⓘ

Veillez saisir les données relatives à la redistribution de la taxe sur le CO2 pour tous les exploitants d'installations (sites) pour lesquels un engagement de réduction est demandé. Il est nécessaire de procéder à une saisie séparée pour chaque numéro de décompte AVS.

Aide pour la saisie

Base d'information

- Redistribution de la taxe sur le CO2 (saisie de plusieurs entrées)

Données sur l'exclusion et l'exclusion partielle de la redistribution de la taxe sur le CO2

+ Nouvelle valeur

Site	Caisse de compensation AVS (Saisissez le nom ou le numéro, par exemple «001» ou «Bern»)	Numéro de décompte AVS	Exclusion partielle	Pourcentage de la masse salariale AC1 déclarée sur ce numéro de décompte et liée à des sites ne faisant pas partie d'un engagement de réduction (0% si Exclusion partielle = «non»)	Actions
Site 2	002.000 Ausgleichskasse des Kantons Bern	1	Oui	70.00%	
Site 3	005.000 Ausgleichskasse Schwyz	2	Non	0.00%	
Site 4	004.000 Sozialversicherungsstelle Uri	3	Non	0.00%	
Site 4	001.000 SVA Zürich, Ausgleichskasse	4	Non	0.00%	



Informations sur la demande

- Le délai de dépôt est fixé au 1^{er} septembre 2025.
- L'entreprise est tenue de veiller à ce que la demande soit correctement remplie et soumise. Si l'entreprise souhaite réviser sa demande, elle peut demander à l'OFEV par e-mail de la rejeter pour révision, en motivant sa décision.
- Même si la demande est rejetée pour révision, elle est considérée comme ayant été déposée dans les délais.
- Il n'est pas nécessaire d'indiquer un conseiller ou une conseillère en énergie comme personne de contact.
- Si le site enregistré comme destinataire fait partie de l'engagement de réduction, il n'est pas nécessaire de le saisir à nouveau comme site.
- Une CO/COR ne peut être indiquée dans la demande que si le numéro de la CO est inscrit dans l'outil COS de l'OFEN, avec le statut «en vigueur». Une CO qui a un numéro mais qui n'est pas encore en vigueur n'est pas considérée comme une CO valide. La prolongation du délai pour la remise d'une CO/COR valable est accordée automatiquement.



Activités économiques : Inscription au registre du commerce



Conditions (Art. 66 de l'Ordonnance sur le CO₂)

- Un engagement de réduction est possible pour les activités économiques et certaines activités de droit public.
- L'inscription au registre du commerce est une condition préalable (art. 66, al. 2, let. a, de l'ordonnance).

Exception

- Une exception s'applique aux exploitations agricoles, car l'inscription au registre du commerce n'est généralement pas obligatoire. Une exploitation agricole en tant qu'entreprise individuelle doit être inscrite au registre du commerce si, outre l'agriculture, elle exerce également une « activité commerciale ».



Activités économiques : Sociétés simples



- La société simple est la forme la plus simple d'une société de personnes. Elle est souvent constituée pour une durée limitée et ne se manifeste à l'extérieur que comme un groupement d'intérêts. Elle ne possède donc pas de personnalité juridique propre et ne peut pas être inscrite au registre du commerce. Par conséquent, aucun engagement de réduction ne peut être pris!
- **Exception:** la forme juridique sera modifiée prochainement. Dans ce cas : la demande doit être soumise avant le 1er septembre avec la mention que la forme juridique sera modifiée. L'OFEV accorde un délai supplémentaire pour l'inscription au registre du commerce.

Pour que la demande soit correctement saisie, le demandeur doit s'adresser à l'OFEV.



Réévaluation de la trajectoire cible → Chapitre 11 de la directive de l'OFEN



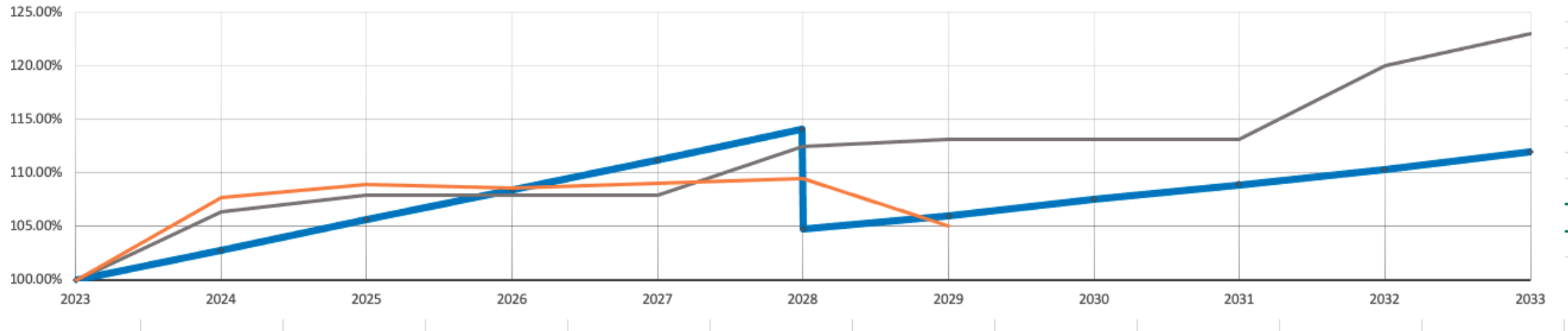
Une vérification de l'adaptation du contenu de la convention d'objectifs ayant des répercussions sur les valeurs cibles est effectuée si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- Hypothèses erronées ou erreurs lors de l'élaboration de la convention d'objectifs (généralement pertinent uniquement pour le modèle d'efficacité)
- Modification d'éléments fondamentaux dans le périmètre de la convention d'objectifs
- Eventuel non-respect de la convention d'objectifs en raison d'un changement de circonstances
- Le résultat de l'audit de contrôle réalisé sous mandat de la Confédération montre que la convention d'objectifs ne couvre pas tout le potentiel économique, que les effets des mesures n'ont pas été déterminés correctement ou qu'il y a des hypothèses erronées ou des erreurs.



Réévaluation de la trajectoire cible → Suppression d'un site d'exploitation

Efficacité énergétique totale





Informations sur les aides et les soutiens financiers de la Confédération

- Les exploitants ayant pris un engagement de réduction peuvent solliciter des aides et des soutiens financiers auprès de la Confédération pour les mesures mises en œuvre.
- Aides et soutiens financiers possibles*:
 - Aides financières selon l'art. 6 LCI: sont encouragées les technologies et les processus innovants visant par exemple à réduire les émissions directes des installations.
 - Encouragement des installations utilisant l'énergie solaire thermique pour la chaleur industrielle.
 - Projets ou programmes de compensation
- Ces mesures **ne contribuent toutefois pas à la réalisation des objectifs** et peuvent, dans certaines circonstances, entraîner un non-respect des objectifs et une sanction.
- Il convient donc d'examiner au cas par cas (par les entreprises et leurs conseillers en énergie) s'il est judicieux de demander des moyens financiers et des subventions à un exploitant ayant pris un engagement de réduction.



Gestion des mesures spéciales



Les mesures spéciales comprennent (cf. Annexe 4 de la directive de l'OFEN):

- Aides financières selon l'art. 6 LCI
- Encouragement des installations utilisant l'énergie solaire thermique pour la chaleur industrielle.
- Projets ou programmes de compensation

Les mesures spéciales ne contribuent pas à la réalisation des objectifs :

- Les mesures relevant des aides financières et de la promotion **doivent être signalées comme telles** dans le suivi (cf. annexe 4 de la directive de l'OFEN).
- Dans le cas des projets de compensation, les attestations délivrées sont ajoutées par l'OFEV aux émissions de l'exploitant dans le système CORE.



Gestion des mesures spéciales

Exemple d'aides et soutiens financiers



- L'exploitant A a fixé un objectif d'efficacité en matière de gaz à effet de serre de 75 % et est exempté de la taxe sur le CO2.
- L'exploitant A (ou un tiers au sein de son périmètre) bénéficie d'une aide financière au sens de l'art. 6 LCI pour une mesure visant à réduire sa chaleur industrielle (par exemple en remplaçant les combustibles fossiles par des combustibles renouvelables).
- L'effet de cette mesure est pris en compte dans le suivi en tant qu'émissions effectives.

Suivi de l'objectif d'efficacité en matière de gaz à effet de serre :

	t CO2
Émissions de l'exploitant A au cours de l'année de référence :	1000
Effet de la mesure soutenue :	500
Effets d'autres mesures non soutenues :	50
Émissions de l'exploitant A après mise en œuvre de la mesure soutenue :	450

Efficacité théorique en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre = 75

$$\text{Efficacité effective} = \frac{(450 + 500)}{(450 + 500) + 50} * 100 = 95$$

$$\text{Efficacité énergétique totale}_t = \frac{[CTE_t + \text{Effet des mesures_spéc}_t (CTE)] + \text{Effet des mesures}_t (CTE)}{[CTE_t + \text{Effet des mesures_spéc}_t (CTE)]} * 100 \%$$



Gestion des mesures spéciales

Exemple Compensation



- L'exploitant A (ou un tiers au sein de son périmètre) reçoit des attestations pour un projet de compensation (par exemple pour une installation de biogaz).
- L'effet des attestations est comptabilisé dans le suivi comme émissions effectives.
- Il convient donc d'examiner au cas par cas (par les entreprises et leurs conseillers en énergie) si un engagement de réduction ou un projet de compensation est pertinent pour un exploitant.

Suivi de l'objectif d'efficacité en matière de gaz à effet de serre :

	t CO2
Émissions de l'exploitant A au cours de l'année de référence :	1000
Attestations:	800
Effets d'autres mesures non soutenues :	50
Émissions de l'exploitant A au cours de l'année cible	150

Efficacité théorique en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre = 75%

$$Efficacité effective = \frac{(150 + 800)}{(150 + 800) + 50} * 100\% = 95\%$$



Dates importantes



- Le délai pour le dépôt des demandes est fixé au **1^{er} septembre 2025**.
- Afin de respecter ce délai, il est recommandé de procéder à l'enregistrement initial avant le **15 août 2025**.
- La durée de la prolongation du délai pour la remise d'une CO/COR valide sera communiquée par l'OFEV en **octobre 2025**.
- Un webinaire sur le thème « Plan de décarbonation » est prévu au cours du **quatrième trimestre**.



5 minutes de pause





Questions





Merci pour votre attention !

- Nous nous réjouissons de recevoir vos retours:
[Lien vers le sondage](#)

